

Envoyé en préfecture le 23/10/2023
Reçu en préfecture le 24/10/2023
Publié le
ID : 057-215700028-20231017-091-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA
MOSELLE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BERG SUR MOSELLE
Séance du 17 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune légalement convoqué le neuf octobre deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Denis NOUSSE, Maire.

Etaient présents : GUERQUIN Alain, THIELEN Jean Jacques, Armand ALESCH, DEZEURE Philippe, MARTINEZ Marie, Gérard BETTEMBOURG,

Etaient absents : Stéphane SOUMANN (excusé), MATTON Philippe, qui a donné procuration à GUERQUIN Alain

Membres du Conseil municipal : 11

En exercice : 09

Ayant pris part au vote : 08

Objet de la Délibération : N° 691 – Attribution de subventions

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents DECIDE d'allouer les subventions suivantes :

- 400 € (quatre cents euros) à l'APEI de Moselle dans le cadre de l'opération « Brioche de l'amitié 2023 »
- 1000€ (mille euros) à l'association « Plan B » de Berg-Sur-Moselle

Date de convocation : 09/10/2023

« Pour extrait conforme au registre des délibérations »

Date d'affichage : 09/10/2023

Fait à Berg-Sur-Moselle, le 18 octobre 2023

Le Maire
Denis NOUSSE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA
MOSELLE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BERG SUR MOSELLE
Séance du 17 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune légalement convoqué le neuf octobre deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Denis NOUSSE, Maire.

Etaient présents : GUERQUIN Alain, THIELEN Jean Jacques, Armand ALESCH, DEZEURE Philippe, MARTINEZ Marie, Gérard BETTEMBOURG,

Etaient absents : Stéphane SOUMANN (excusé), MATTON Philippe, qui a donné procuration à GUERQUIN Alain

Membres du Conseil municipal : 11

En exercice : 09

Ayant pris part au vote : 08

Objet de la Délibération : N° 690 – Location de la chasse communale

Entendu le compte rendu de la commission consultative de la chasse communale réunie le 02 octobre 2023, le conseil municipal à l'unanimité des membres par sept voix pour et une abstention
DECIDE de louer le lot unique de la chasse communale d'une superficie de 243,5 ha par convention de gré à gré pour la période du 02 février 2024 au 01 février 2033 à l'association de chasse « la Mariegrauette », actuel locataire, représentée par son président M. Patrick HUMBERT domicilié à Haute-Kontz pour un loyer annuel de 1900€ (mille neuf cents euros).

Le produit de la location sera réparti entre les propriétaires.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de gré à gré.

DIT que les frais de publication dans deux journaux locaux seront pour moitié à charge du locataire.

DECIDE de confier la répartition du loyer de la chasse à la société ILLICOWEB de Morvillars.

Date de convocation : 09/10/2023

« Pour extrait conforme au registre des délibérations »

Date d'Affichage : 09/10/2023

Fait à Berg Sur Moselle, le 18 octobre 2023

Le Maire
Denis NOUSSE



ID : 021-512100050-50531011-000-DE
Publié le
24/10/2023 à 14h 54
Envoyé en préfecture le 23/10/2023